

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 07/08/2005 Surface 23,6 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 26/07/2013 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, intégralement unitaire, s'établit à un total de 830 m environ pour 56 abonnés, le réseau est assez récent (2006) et en béton Ø300mm. Les eaux claires parasites sont limitées sur le système ; elles représentaient de l'ordre de 14% des volumes journaliers de temps sec. La surface imperméabilisée identifiée raccordée au système s'établissait de l'ordre de 0,7 hectare.

La station d'épuration est une station de type filtres plantés de roseaux de capacité de 60 EH qui date de 2006. Les analyses réglementaires réalisées montrent que la capacité nominale de la station est adaptée aux charges reçues. En moyenne, elle est chargée à 40% en hydraulique et 30% en organique. Les performances épuratoires sont satisfaisantes et les rejets sont conformes aux normes de rejets fixées par l'arrêté préfectoral. Cependant, la campagne de mesure a mis en évidence que la station est impactée par la conception unitaire du réseau : les volumes générés par le système pendant la campagne de mesure sont supérieurs à la capacité nominale de la station. La station apparaîtrait alors en sous-charge.

Enjeux : Le diagnostic indiquait un fonctionnement de la collecte et du traitement à améliorer. Le fonctionnement de la station semble très impacté par la conception unitaire du système.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Amélioration accès	Accessibilité des regards et boîtes	2 & 3	>2030
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif	Ensemble des réseaux	1	>2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Reconstruction STEP	Station 60 EH à capacité hydraulique	1	2021-2024

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,15 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Nord-Auzas			5		5	2	2021-2030
D33R			5		5	2	2021-2030
Chemin du Carret	1	1	1	5	8	3	Non retenue
D33 - Beaulieu	3	1	1	5	10	3	Non retenue

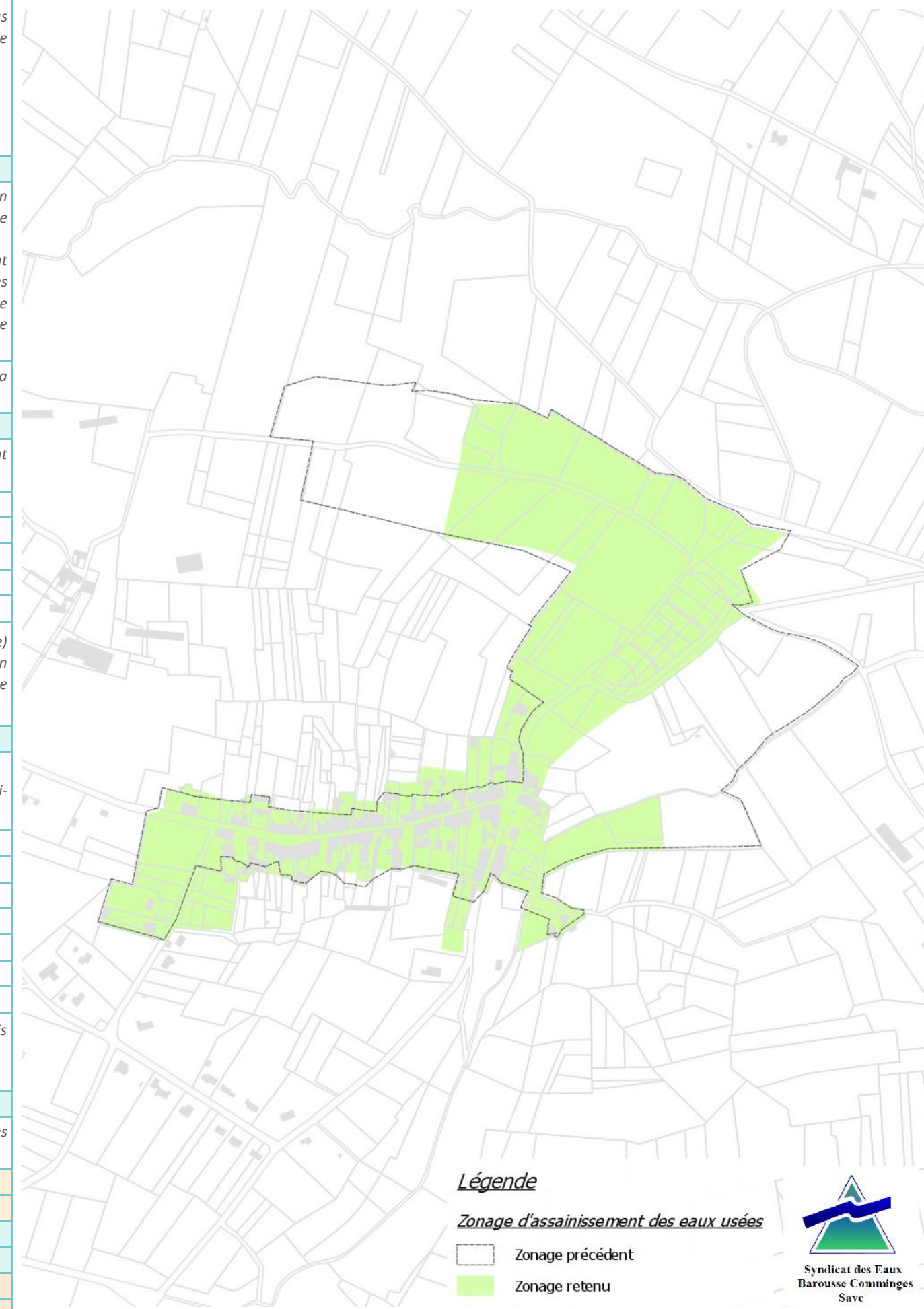
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension Nord-Auzas et celle de la D33R. Ces extensions seront réalisées entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	56 Ab	Soit 129 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	73 ANC		56 Ab	43%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	0 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		56 Ab	43%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	0 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	-6,8 ha		16,8 ha	-29%

Extrait cartographique du zonage :



Légende

- Zonage d'assainissement des eaux usées**
- Zonage précédent
 - Zonage retenu

